

CICA 4è arrondissement
10 mars 2021 en visioconférence

Rémi ZINCK :

C'est 17h30, premier CICA de l'année 2021 et premier CICA de ce mandat également, c'est un moment important pour nous de vous retrouver ce soir. J'espère que c'est aussi un moment important pour vous dans ce temps d'échange, qu'on va essayer de mettre en œuvre ce soir. Pour des raisons pratiques comme vous le savez il y a le conseil d'arrondissement qui se déroule juste dans la foulée de ce CICA, on ne va pas pouvoir déborder, parfois on aimerait pouvoir parler un peu plus quand il y a des éléments, des échanges qui sont très intéressants ce qui sera le cas j'en suis sûr. Mais là, on ne pourra pas le faire puisque derrière il y a un conseil d'arrondissement avec une convocation donc on n'est obligé de respecter l'horaire. On va essayer d'être tous discipliné. Pour ce CICA, je souhaite que ce soit un temps d'échange, un temps de dialogue pas forcément un temps de questions réponses, bien qu'on apportera des réponses aux questions que vous posez, mais que ça se passe plutôt dans un dialogue constructif, productif aussi pour l'avenir. On n'a fait de notre mandat la volonté de partager, d'échanger, de se concerter avec vous, il faut le mettre en œuvre dès ce soir et progressivement de manière à ce que ce soit un CICA fructueux.

À nouveau bienvenu, je vais laisser la parole à Loïc Rigaud qui est chargé de la consultation, il est conseiller au dialogue citoyen et aux communs.

Voilà Loïc, je te laisse commencer si tu veux dire un petit mot.

Loïc RIGAUD :

Merci M. le Maire. Bonjour à tous et à toute, je vous remercie pour votre présence ce soir au premier comité d'initiative et de consultation du mandat (CICA). La crise sanitaire ajoute des difficultés supplémentaires pour organiser ces temps de rencontre avec les associations et j'espère que personne n'aura de difficultés de connexion, et je souhaite que tout le monde puisse nous rejoindre.

Comme j'ai déjà pu l'évoquer lors de différentes prises de paroles en conseil d'arrondissement, ce CICA répond au cadre réglementaire bien sûr mais s'inscrit dans le cas d'une démocratie continue que nous comptons mettre en place dans ce mandat avec les croix-roussiennes et les croix-roussiens. C'est une instance qui est réglementaire, qui est prévue par la loi du 31 décembre 1982, dite loi PLM pour Paris, Lyon, Marseille. Je vois que les associations implantées sur l'arrondissement ou qui agissent sur l'arrondissement, puissent après c'être manifester auprès de la mairie d'arrondissement puissent participer au CICA sur la base du volontariat. Un CICA voulu comme un temps d'échange avec les élu.e.s et aussi un temps d'interpellation des élu.e.s pour ceux qui le souhaite et un temps pour permettre aux associations de faire des propositions qui pourraient être ou non reprise par les élu.e.s de l'arrondissement.

Au premier CICA, on n'a réuni les associations deux fois pour lancer la démarche de lancement de cette instance. Je vous remercie encore une fois pour votre implication malgré le contexte difficile et l'ordre du jour porte aujourd'hui sur le partage et l'apaisement de l'espace public pour le respect de chacun. De nombreuses autres thématiques ont été proposées par les associations qui ont chacune leur objet social. Mais du coup, un groupe de travail s'est réuni pour prioriser les choix et c'est donc ensemble qu'on n'a décidé de cet ordre du jour et toutes les autres questions nombreuses seront reportées sur les nombreux CICA qu'on aura ces 5 prochaines années.

Peut-être dire un mot sur le cadre du CICA qui est pour l'instant le cadre réglementaire et qu'on souhaite voir évoluer pour la suite, à savoir qu'on travaillera avec vous pour construire une instance où les associations pourront travailler ensemble, pourront se réunir pour approfondir des sujets, interpellés les élu.e.s, porter des propositions de manière un peu plus structurée sur le long terme parce que c'est vrai que pour l'instant en ce début de mandat on a eu peu de temps de travail ensemble.

Une autre question introductive qu'on a souhaitée du fait du contexte sanitaire parce que cela nous semblait important de la traiter maintenant et pas dans un prochain CICA. On va donner du coup la parole pour l'association ALDI 4ème (bien vieillir dans le 4ème) pour une prise de parole sur une question numérique et on répondra rapidement et puis on passera ensuite au débat sur l'apaisement de l'espace public.

M. Damezin vous avez la parole sur la question numérique.

M. Damezin on ne vous entend pas.

M.DAMEZIN :

Problème de connexion

Rémi ZINCK :

Soit on décale à la fin du CICA votre intervention, soit si on a suffisamment d'éléments pour vous répondre ? On va passer au point deux, je sens qu'il n'y a rien.

Loïc RIGAUD :

On va passer au point 2 du coup et on reviendra en fin de CICA. On essaiera de se laisser 5 minutes pour pouvoir intervenir. M.DAMEZIN je vous invite à vous reconnecter peut-être pour régler la difficulté. On va passer du coup tout de suite à l'ordre du jour du CICA d'aujourd'hui qui portera sur le partage et l'apaisement de l'espace public pour le respect des libertés de chacun. Ce que l'on vous propose du coup, c'est qu'il y'a 4 associations qui ont écrit des questions au préalable. On va vous donner la parole successivement. D'abord à la CFDT Retraités, ensuite à l'association Lyon Vélo, au conseil de Quartier Centre et puis à la Croix-Rousse n'est pas à vendre. Donc on va vous donner successivement la parole, on va commencer par l'association CFDT Retraités, en précisent qu'on n'est

bien dans le partage et l'apaisement des espaces publics pour le respect et la liberté de chacun. C'est important de garder le cadre pour arriver à ne pas trop sortir du cadre d'échange et du temps imparti.

Rémi ZINCK :

On vous écoute. La personne qui va parler au nom de la CFDT retraités, il faut qu'elle prenne la parole. On ne sait pas qui est-ce ?

Loïc RIGAUD :

Est-ce que vous pouvez lever la main, la personne qui va parler pour la CFDT ? On ne sait pas si c'est un problème de son... Allez-y Madame Linares.

Micheline LINARES (CFDT retraités):

Il y avait trois propositions pour les retraités CFDT. La première, c'était pour avoir un peu plus de sièges pour pouvoir s'asseoir sur le trajet des personnes âgées qui vont se rendre à différents endroits, à la maison des associations ou sur le Boulevard et on aimerait avoir beaucoup plus de sièges sur les parties où c'est possible. La deuxième proposition, c'était pourrait-on renouveler l'expérience de la période de Noël 2020, c'est-à-dire étendre à tous les samedis la piétonisation de la Grande rue et de la rue du Mail. La troisième était de rendre plus visibles les zones de rencontre.

Loïc RIGAUD :

Merci pour votre intervention. On va donner la parole à l'association Lyon en vélo.

Patrick BARDON (Association Lyon Vélo) :

Bonjour, je tiens à remercier monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement et ces élu.e.s pour l'organisation de ces rencontres qui permettent à nous autres citoyens, de s'exprimer et de participer concrètement à la vie de l'arrondissement. Alors l'association Lyon vélos comprend bien sûr les cyclistes pour leur protection et l'amélioration de leur condition de pratique mais en réalité cette démarche concerne beaucoup de monde puisque du simple cycliste que je suis à la force du mollet, vient s'ajouter les vélos électriques, d'autant plus qu'avec nos pentes on n'en n'a beaucoup. Il y a les trottinettes électriques ou pas, les skates, les juropods et puis la circulation des vélos en ville est confrontée en permanence à celle des voitures, des motos, des transports en communs et puis il y a enfin aussi les piétons qui sont parfois condamnés à partager des espaces réserver avec les cyclistes. Donc finalement cette question qui est portée par les vélos concerne la protection et le bien vivre de beaucoup de monde.

Alors nous on propose 3 axes de réflexions : un premier sur la circulation, un deuxième axe de réflexion sur le stationnement pour les vélos ou pour les trottinettes et un troisième axe de

réflexion sur le comportement de tous les acteurs que j'ai cité. Alors pour ce qui est de la circulation moi je vois deux éléments importants à dégager, c'est l'existant et les progrès. Sur l'existant et bien il y a un plan vélo qui, il faut bien le reconnaître, c'est beaucoup amélioré depuis 5 ans à Lyon et à Villeurbanne. Mais il y a encore des améliorations en particulier sur la continuité des pistes et il y a des choses assez dangereuses, qu'on pourrait signaler. On pourrait rentrer dans le détail, je ne sais pas si c'est vraiment l'objet pour l'instant. Et sur ce qui est des projets, on peut continuer à créer des pistes surtout si on diminue la circulation des voitures en particulier dans le centre-ville etc. Ça va devenir primordial je pense d'avoir beaucoup de pistes. Donc on voudrait si c'est possible associer à ces projets, des créations des pistes cyclables. Sur le stationnement, nous on propose bien sûr d'anticiper, de prévoir aussi pour créer des garages à vélos peut-être, ou des aires de stationnements, pour une ville plus agréable pour tous. Enfin sur le comportement, parce que je ne veux pas être trop long, les automobilistes, les piétons, les cyclistes et les deux roues sont donc amenés à se croiser et il faut essayer de trouver, nous on proposerait une charte pour essayer de sensibiliser les gens à un meilleur comportement. La question est comment peut-on faire pour accéder au projet précisément qui concerne les futures pistes cyclables ? Qui décide ? Qui finance ? Et sur ce qui est de l'existant qui gère les éventuelles modifications pour que l'on puisse agir ? Voilà mon intervention pour l'instant.

Rémi ZINCK :

On passe au Conseil de Quartier ou on répond aux questions ?

Loïc RIGAUD :

On va passer au conseil de quartier. On va prendre toutes les questions.
Le conseil de quartier centre.

Gérard CRIMIER (Conseil de Quartier Centre) :

Oui, je peux vous répondre Gérard Crimier du CDQ Centre. Le conseil de Quartier Centre est en phase de renouvellement donc on n'a pas actuellement de question qui soit issue de ce conseil de quartier renouvelé, par contre on tenait à vous parler de deux questions qui nous ont largement occupé pendant le mandat précédent qui n'ont pas aboutie. C'est d'une part la piétonisation du trottoir de la Croix-Rousse, du Boulevard de la Croix Rouse, qui rentre tout à fait dans cette réflexion dans le thème de l'apaisement de l'espace public. Il est dangereux pour les piétons, alors qu'il est réservé aux piétons. Donc aujourd'hui il y a un problème de droit qui se pose et qui est fondamental. Est-ce qu'on continue dans cette situation pendant 6 ans ? Est ce qu'on proratisé encore pendant quelque mois, quelques années ? Ou est ce qu'on prend les choses vraiment de façon frontale. Sachant que c'est une question qui s'intègre tout à fait dans le projet politique de la municipalité dont vous faite partie bien sûr. Il est effectivement difficile à fréquenter parce qu'aujourd'hui il est dangereux pour beaucoup de personne, il y a trop de véhicules. Les réactions des véhicules qui utilisent ce trottoir à tort sont souvent violant vis-à-vis des piétons, donc un jour il y aura un drame et également son état de surface est absolument lamentable. On le dit depuis des

années, des années. On n'a jamais exigé une refonte complète de ce trottoir mais il y a une carence d'entretien courant. Ce n'est quand même pas très compliqué de prendre les éclats, d'enrober les trous un par un, de faire un repérage à la peinture et faire une campagne de reprise, de re-tricotage de cette enrobée qui parfois pour des personnes qui sont en difficulté pour marcher est dangereux. Et on n'est au-delà des normes de désaffleurement des trous et des obstacles.

Donc il y a ces deux questions. Est-ce que l'on revient à l'état de droit. C'est à dire que le trottoir est fait pour les piétons, il est interdit aux véhicules. Et les véhicules qui sont sur ce trottoir sont verbalisés systématiquement à 135€ comme c'est prévu. Ce qui permettra d'ailleurs de remplir les caisses de LPA, parce que les places de stationnement qui sont le long du trottoir, elles, elles ne sont jamais pleines. Donc c'est une situation qui est aberrante, elle est hors la loi et en plus elle ne rapporte à personne, elle coûte. Et puis régler ce problème d'entretien qui est un peu honteux de se promener sur le trottoir actuellement. J'ai envoyé quelques photos, il y en a des milliers, des centaines et ce n'est pas une opération importante de restructuration, c'est de l'entretien courant. Ça c'était la première question.

Et la deuxième question c'est celle de la Pergola du restaurant Le Chanteclair que tout le monde connaît bien, qui a été construite sans autorisation sous les fenêtres du Maire. Donc là l'équipe est intervenue dans le domaine public que personne ne s'autorise nul part. Oui, ils ont fait des fondations dans le domaine public, ils ont réalisé un chantier sous le domaine public sans autorisation et ils ont construit également sans autorisation. Alors ce dossier est en cours d'étude, je pense qu'il a fait l'objet d'une nouvelle demande. On espère qu'on se placera pour ce dossier sur un plan réglementaire mais sur un plan éthique également. Ça serait quand même inadmissible que des gens qui se comportent de cette façon-là, obtiennent des autorisations de la part de la puissance publique. Il y a un problème de justice sociale qui se pose sur cette question fondamentale. Le restaurant tout le monde le connaît c'est bien sûr, celui qui se trouve Place des Tapis. Le Chanteclair.

J'ai à peu près tout dit, donc voilà nos rappels finalement de nos questions qui ont été largement évoqués dans le mandat précédent.

Merci de m'avoir écouté et au nom du CDQ je vous remercie de nous intégrer dans le CICA, c'est une initiative très intéressante et on espère être constructif pour notre part dans le futur.

Rémi ZINCK :

Merci M. Crimier, on va donner la parole à M. Hauduroy pour la Croix Rousse n'est pas à vendre.

Richard HAUDUROY (La Croix-rousse n'est pas à vendre) :

Oui, alors effectivement « La Croix-Rousse n'est pas à vendre » aimerait avoir en préalable quelques explications sur le mode de fonctionnement du CICA. Nous, nous sommes complètement pour la démocratie participative, autant que ce soit clair. Nous avons posé les questions sur ce sujet dans une lettre que nous avons adressé à M. RIGAUD et nous aimerions bien avoir une réponse. L'autre aspect pour démarrer ces CICA, il nous semble que, toujours dans la même veine, il faudrait que politiquement, vous nous disiez et techniquement un petit peu comment va se dérouler cette

mandature. Et donc puis ce que c'est nous qui avons posé ce thème de l'apaisement et du partage de l'espace public qui est multiple, ce n'est pas que les trottoirs, c'est aussi la voirie, c'est aussi tout ce qui est ouvert au public. On souhaiterait effectivement pouvoir participer à des concertations et ce n'est pas juste en un premier conseil d'arrondissement CICA précédent un conseil d'arrondissement que l'on va régler tous les problèmes. Et ce que l'on souhaiterait nous, c'est s'inscrire dans la durée et que vous puissiez nous inscrire dans la durée, les uns et les autres, tous ceux qui sont réunis autour de vous et qui sont des citoyens, de telle manière à ce que l'on puisse travailler utilement ensemble.

Par ailleurs les différentes problématiques qu'on a posées que ce soit piéton, vélo, stationnement, voirie, tout ça c'est imbriquer. On peut traiter des sujets séparément, on peut parler de la rue du Mail et cette zone de rencontre que nous souhaitons, je pense que vous n'y êtes pas opposés, on peut parler aussi du Cheminement Vert qui normalement devrait être la PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), on peut parler de la rue Hénon et de la création d'un mode de mobilité active sur cet espace, donc tout ça se sont des questions, me semble-t-il, on ne va pas vous demander des réponses comme ça, après je peux vous poser des questions beaucoup plus précises, comme vient de le faire Gérard Crimier. On peut parler du clôt des Canuts, j'en n'ai parlé à Alexandre Chevalier il n'y a pas longtemps ou à Madame GUITARD. On peut parler de l'ouverture et de la fermeture des parcs, oui bien sûr c'est des questions qui sont intéressantes mais il me semble que pour le devenir de ces CICA sur ces 6 prochaines années, moi ce que j'ai constaté c'est qu'on s'y est pris 15 jours avant et ce n'est pas possible, je veux dire les associations elles ont besoin de temps pour travailler. Association ça veut dire associés, donc ça veut dire qu'on se consulte, on parle et que ça nous demande du temps. Alors je vais m'arrêter là et j'espère que vous allez pouvoir vous positionner un petit peu par rapport à ces différentes questions. Merci

Rémi ZINCK :

Merci, je crois qu'on n'a fait le tour des questions concernant cette partie-là. Merci d'avoir été concis parce qu'il nous reste du coup un peu plus d'une demi-heure pour vous répondre et peut-être échanger un petit peu d'avantage. Sur toute la partie marchabilité, la piétonnisation, stationnement du trottoir sur le Boulevard, cette partie-là, c'est madame TRIAS qui va vous répondre, elle pourra vous faire à la fois des réponses très précises parce que le calendrier de phasage est en place et les décisions sont prises, parfois ça va s'inscrire un petit peu plus dans le temps sans promettre et sans non plus cacher les questions. Parfois, on ne peut pas répondre tout de suite très précisément, mais dans certains cas ça va être possible, comme ça sera ce soir le cas Madame TRIAS, vous êtes là ?

Elodie TRIAS :

Oui je suis là, Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, tout d'abord quelques mots avant de répondre plus en détails à vos questions. On n'est ravie que la thématique retenue pour ce premier CICA soit l'apaisement des Espaces Urbains, car vous l'avez compris, nous souhaitons en effet nous engager dans une démarche ambitieuse de ville apaisée et d'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'arrondissement. Donc je vais essayer d'aborder l'ensemble des points que vous avez soulevés, bien entendu, il s'agit de premier échange nous sommes en début de mandat,

certain arbitrage n'ont pas été fait. Nous pourrions par la suite revenir plus précisément sur des points que nous allons aborder lors de prochain CICA et de prochaine réunion de concertation.

Notre volonté est bien d'apaiser les espaces publics et de ralentir la ville. Pour nous, cet apaisement passe à la fois par un meilleur partage des espaces et des espaces verts aussi plus importants. Donc concernant les mobilités de chaque habitant et chaque habitante utilisent souvent plusieurs modes nous sommes tour à tour automobilistes, cyclistes, usagers des transports en communs. Mais nous sommes tous avant tout des piétons donc la marchabilité de l'arrondissement est pour nous une priorité dans l'aménagement de l'espace urbain, à la fois en terme de déplacement mais aussi en terme de qualité de vie, pour se promener dans son quartier, profiter de l'activité et de l'animation commerçante qui est très riche dans notre arrondissement. Pour développer la marchabilité nous souhaitons actionner plusieurs leviers. Vous avez évoqué les zones de rencontres. Effectivement c'est un outil de réglementation du code de la route qui permet un meilleur partage de l'espace où le piéton est prioritaire sur les autres modes de déplacements. Il en existe en fait très peu sur le 4^{ème} pour le moment. Pour les citer, il y a 4 zones qui ont été règlementé ; la Rue Anselme, au droit du clos Jouve, le bar ouest de la place Bertone, la contre-allée du quai Joseph Gillet au niveau de la Rue Birmingham et la rue Jérôme Dulaar. Donc plusieurs associations ont souligné à juste titre le besoin de signalisation de ces zones et plus particulièrement vous avez pris comme exemple le début de la rue du Mail entre la rue d'Austerlitz et la rue d'Ivry qui fonctionnent comme une zone de rencontre car les trottoirs sont très étroits et la mobilité piétonne est très dense.

Donc à notre arrivée en fonction, on a souhaité réglementer en premier lieu cette rue, cet espace pour que cela devienne une zone de rencontre effective. Pour le moment nous attendons la fin des travaux qui sont en train d'être réalisés sur cet espace, pour mettre en œuvre la réglementation et aussi une signalisation et un marquage au sol qui délimitera l'entrée dans cette zone de partage d'espace où le piéton est prioritaire. Parallèlement les services de la mobilité urbaine de la ville de Lyon ont identifié d'autres zones qui pourront être également règlementées comme zones de rencontres. Pour vous donner quelques exemples, je pense particulièrement à la rue Calas ou encore à la rue des Entrepôts. Donc nous souhaitons prochainement mettre en œuvre de nouvelles règlementations de zones de rencontres et on ne manquera pas de mettre en œuvre également une signalisation avec un marquage au sol. Et comme vous l'avez soulevé une communication globale sur ces zones pour que les usages et leurs fonctionnement soient mieux connus et reconnus de tous les usagers et que les déplacements puissent s'effectuer de manière plus pacifiés.

Un deuxième point que vous avez abordé concernant la marchabilité, il s'agit de l'installation de lieu de repos lors des déplacements piéton pour les personnes à mobilité réduite. Nous travaillons conjointement avec ma collègue Marie Agnès Cabot qui est déléguée aux personnes âgées. On a commencé un travail avec les résidents, des résidences de personnes âgées afin d'identifier le placement pour installer des bancs et des espaces de repos. Dans ce cadre-là nous avons commencé et des bancs ont été installé devant l'entrée de l'ancien cimetière Philippe de Lassalle, ce n'est qu'un début. Nous sommes bien entendu tout à fait ouvert à étudier d'autre emplacements si vous en avez fait le diagnostic. D'autre part concernant la marchabilité de l'arrondissement, vous avez abordé le retour à l'usage initial des trottoirs du Boulevard de la Croix-Rousse.

Comme vous l'avez souligné il s'agit bien d'un trottoir, dont l'usage est dédié selon le code de la route aux déplacements piétons. C'est un projet important pour notre majorité de rendre aux habitants cet espace à la promenade. C'est un espace aussi important d'animation et de convivialité pour le quartier, autour du marché, des bars et des restaurants. Donc nous travaillons

conjointement avec le 1^{er} arrondissement, avec lequel nous souhaiterions porter un projet d'aménagement et de réflexion des trottoirs.

Nous souhaitons également mettre en œuvre une concertation pour co-construire de nouveaux espaces de repos, des espaces conviviaux tout au long de cette promenade. Mais en premier lieu notre volonté est de rendre à nouveau les trottoirs piétons et de replanter les arbres qui n'ont pas été remplacé depuis plus d'une dizaine d'années, c'est pour nous la priorité.

Un autre élément que vous avez souhaité aborder et qui participe à l'apaisement des espaces public et de la marchabilité c'est la piétonisation du cœur commerçant du plateau. Donc pour le moment nous poursuivons la phase d'expérimentation de la piétonisation comme nous l'avons fait lors de plusieurs week-ends en septembre et au mois de décembre, d'autres suivront, au printemps et aussi en été. L'idée est bien de Co-construire avec l'ensemble des commerçants, des usagers, des riverains et des différents services, qui interviennent sur ce secteur. Pour le moment les expérimentations nous restons sur le même périmètre. Sans doute que la rue d'Austerlitz sera également concernée par la prochaine édition de la voie est libre mais cela reste à confirmer avec l'association des commerçants. Et puis nous sommes bien entendu ouvert à étudier une extension du périmètre et peut-être d'autres modalités d'expérimentations en dehors des week-ends éventuellement. Je souhaitais également aborder les stationnements vélos, qui reviennent à plusieurs reprises dans vos questions. Nous avons installé 150 nouvelles places lors de notre prise de fonction et nous souhaitons intensifier cette politique. Pour information, la Loi d'Orientation des Mobilité, la LOM, qui a été promulgué en 2019, impose de dégager la visibilité au niveau des traversées piétonnes. L'installation d'arceaux vélos permet cette sécurisation en dégageant la visibilité. On identifie un certain nombre d'emplacements et on va les installer petit-a-petit. Nous souhaitons également équiper d'arceaux vélos, les abords des établissements recevant du publique en rajoutant aux arceaux vélo classique, deux stationnements réservés pour les vélos cargo, c'est-à-dire des vélos plus volumineux. Surtout aux abords des lieux qui reçoivent des familles, les écoles, les crèches, les parcs, les jardins, la bibliothèque etc... Voilà quelques éléments sur les stationnements.

En suite concernant le plan vélo que vous avez abordé, celui-ci est en phase d'étude pour l'arrondissement, c'est la Métropole qui s'en occupe. C'est donc une compétence de la Métropole. Le plan vélo concerne à la fois les axes forts et les axes secondaires. Donc au même titre que le Boulevard, la rue Philippe de Lassalle, la rue Hénon est un point complexe à sécuriser, ça fait partie des axes forts. C'est aussi plus globalement un accès à apaiser dans toute sa complexité car il y a beaucoup de déplacements piétons du fait d'une forte présence d'établissements scolaires et de petites-enfances tout le long de cet axe. Et plus globalement, pour ralentir et apaiser notre arrondissement nous souhaitons que l'ensemble du plateau soit réglementé en zone 30. C'est un outil important pour apaiser la ville et réglementer en zone 30 mais aussi quel soit réellement mise en œuvre. Les outils que nous souhaitons mettre en œuvre, on peut aussi évoquer une expérimentation de type super bloc, donc c'est des animations d'urbanisme qui ont été réalisées à Barcelone ou à Berlin et qui permettent de réduire la circulation transite. Ça permet en fait d'apporter des solutions tangibles aux principaux disfonctionnements liés à la mobilité, tout en améliorant la disponibilité, la qualité de l'espace public pour les piétons. Donc voilà j'ai balayé un petit peu les différents outils, en essayant de répondre à vos questions, qui nous semble particulièrement adapter pour l'apaisement des espaces publics, pour récupérer des espaces publics afin de permettre de réinventer un arrondissement apaiser, un arrondissement qui soit vert, fertile et qui favorise la biodiversité.

Voilà je laisse la parole à Monsieur le Maire, qui pourra éventuellement compléter sur d'autres aspects.

Rémi ZINCK :

J'avais notée dans les questions qui avaient été posé par l'association Lyon Vélo. L'intervenant souhaitait savoir à quel niveau de décision se prenait les choses. Je n'ai pas compris si vous avez répondu. Pas tout à fait ? C'est la Métropole, ça a été dit d'accord. C'était pour m'assurer que les gens qui avaient des réponses très précises, puissent les avoir. Je n'ai rien d'autre à dire de plus, c'est bon pour moi. Je crois que ça a été clair sur le Boulevard. Je crois qu'il y a une réponse qui a été apporté, qui a été assez claire. Donc voilà c'est pour bientôt comme vous l'avez compris. Il y avait une question sur le Chanteclair qui a été posé par Monsieur Crimier du Conseil de Quartier Centre. Si monsieur Matthieu Arrondeau veut répondre sur ce dossier dont on s'est occupé dès les premiers jours de notre mandat, parce qu'il y avait beaucoup de choses qui se disaient, et j'ai voulu savoir quels étaient les vrais éléments qui c'étaient passés. Donc monsieur Arrondeau qui est adjoint au commerce, à l'artisanat et au développement économique, va pouvoir vous faire une réponse Monsieur Crimier.

Matthieu ARRONDEAU :

Merci monsieur le Maire, bonsoir à tous, merci à tous de votre présence et merci pour l'organisation, merci à Loïc Rigaud pour l'organisation de ce CICA. Je salue aussi la présence de Lyon coté Croix-Rousse, Valérie Robin. Ça augure une participation active du monde commerçant dans la démocratie participative, qu'on entend mener sur ce mandat. Donc je tenais à saluer cette présence. Et pour répondre à la question de Monsieur Crimier sur le Chanteclair, effectivement on s'en est occupé dès le début de notre arrivée, on n'est sur un sujet qui est sensible. On est sur un restaurant qui n'a pas respecté la réglementation dans ses déclarations préalables, déclaration qui n'a pas respecté le code de l'urbanisme et l'autorisation de terrasse de la DECA. Il y a eu plusieurs déclarations préalables qui ont été déposés et le projet est toujours défaillant et l'architecte des bâtiments a toujours donné un refus à ce projet. A l'heure actuelle il y a une procédure judiciaire en cours, puisqu'il y a eu un procès-verbal de constat d'infraction qui a été adressé au procureur de la république le 11 mars 2020. La procédure est effectivement très longue, nous restons très attentifs et aussi d'associer la Métropole dans cette procédure. Donc voilà, je n'ai pas plus de détails en réalité puisqu'on attend toujours, nous, le retour de la justice sur ce sujet. Et je partage complètement l'avis du Conseil de quartier, il s'agit déjà du respect du règlement mais il s'agit d'une question d'éthique et d'équité au regard de l'ensemble des acteurs économique des commerçants, des restaurateurs qui eux respectent les règles et effectivement je ne vois pas pourquoi ce restaurant pourrait faire comme il le souhaite sans respecter l'occupation du domaine public et le code de l'urbanisme, en l'occurrence pour une construction de cette pergola. Je n'aurais pas plus de détails à vous fournir, on espère avoir un retour assez rapidement du procureur sur ce sujet et on vous tiendra bien sûr informé dès que possible.

Merci M. le Maire

Rémi ZINCK :

Un temps d'attente hélas qui se lit de la justice. C'est normale, ça ne se règle pas en 2 minutes. Alors évidemment je complète simplement les propos de Monsieur ARRONDEAU que je partage, la seule petite satisfaction qu'on peut avoir quand on est élu c'est de se dire que pour l'instant, il ne profite pas de sa terrasse, voilà hélas pour nous tous. Mais bon en attendant c'est ce qu'il a fait. C'est une démarche de sa part qui lui profite aussi, donc c'est particulièrement quelque chose qui nous met en colère pour les raisons que vous avez déjà indiquées. Pour ce qui est de la démocratie participative et de concertation, Monsieur RIGAUD va vous répondre aux questions qui ont été soulevé. Allez-y M. Rigaud.

Loïc RIGAUD :

Je vous remercie M. le Maire. D'abord pour remercier les différentes propositions qui ont été réalisé dans ce temps de travail que nous avons eu au préalable, et qui ont émergé aujourd'hui. Je vois des sujets assez riches et assez précis. Pour certains des sujets qui n'étaient pas forcément identifiés, en tout cas pas en priorité aujourd'hui, qui pourront permettre du coup de les mettre au-dessus de la pile si je puis-dire. J'ai été sensible sur l'intervention sur les bancs et les personnes âgées. Cela me paraît typiquement le genre de concertation que l'on peut mener je dirai même dans le quotidien sans forcément organiser des grandes réunions avec les associations qui souhaitent s'investir sur le sujet. Ma collègue en a parlé tout à l'heure avec les EPAHD qui sont aussi concernés et les structures qui accueillent les personnes âgées.

Donc il y a, je dirai en réponse sur la concertation, des choses qui peuvent se faire dans le quotidien. Des choses qu'on fait déjà avec un certain nombre d'associations comme les comités d'intérêts locaux, dont la Croix Rousse n'est pas à vendre qui est là ce soir, où l'on peut les interroger régulièrement sur les thématique liées à la proximité, liées aux emplacement vélos, liées à la question des banques par exemple. On va les interpeler pour nous signifier les endroits qui paraissent les plus opportuns. Elodie Trias est déjà intervenue c'est déjà 150 arceaux vélo qui ont été mis en place depuis notre élection du mois de juillet. C'est une politique qui va se poursuivre qui se fait bien sûr, en lien avec les associations. De manière plus structurelle on s'est engagé sur une démocratie continue, je l'ai rappelé tout à l'heure. Notre volonté est de mettre en place cette co-construction des politiques municipales et des citoyens et des associations. On le fera notamment par l'intermédiaire des conseils de quartier qui sont pour un certain nombre, représentés ce soir. C'est une donnée pour moi qui est importante que les conseils de quartier réunissent les citoyens du territoire par zone. C'est un cadre pour proposer, pour interpeler et aussi pour construire des projets et c'est ça aussi le sens de l'implication citoyenne. Une co-construction qui fera dans l'idée sur chaque gros projet, dont un certain nombre que vous avez identifié aujourd'hui, on concertera avec les conseils de quartier et même l'objectif et du coup organiser ces concertations avec les conseils de quartier sur chacun des points. On le fera dès le mois d'avril avec le conseil de quartier EST sur la mise en place d'un jardin de rue. On a monté la réunion avec le conseil du quartier et du coup on fixe l'ordre du jour et le contenu et la forme que prendra ces concertations est à mon sens une avancé, parce que ce n'est pas pareil de répondre à une question par exemple dans une concertation qui est déjà toute verrouillée à l'avance ou de co-construire dès le départ un projet avec l'association et c'est ce que l'on a pu faire avec le conseil de quartier

EST sur ce jardin de rue. Il y a un certain nombre de personnes qui se sont mobilisées dessus. Ça c'est sur un petit projet si je peux le dire. Il y a d'autres gros projets que vous avez évoqué, je ne reviens pas dessus, que sont la piétonisation du cœur Croix Rousse, la piétonisation du Boulevard. Ce sont des projets qu'on travaillera avec les conseils de quartier mais aussi avec les différentes instances qui existent ou existeront sur le territoire. On a un conseil de gérontologie, on a un conseil de l'action sociale qui existe aujourd'hui. Peut-être bientôt un conseil des enfants qui nous permettront, voilà c'est dans le programme et une dynamique est déjà lancée autour de cela, ce sera des choses qui nous permettront par thématique, par public aussi de concerter sur les projets. Le CICA comme cela, ça fait la boucle sur ces questions-là. Le CICA, il faut le voir comme un temps d'échange avec les élu.e.s et un temps de valorisation, d'interpellation des projets. On peut aussi évoquer lors des CICA, je dirais des projets un peu plus précisément, par exemple dédier un CICA à une thématique en particulier ce qui nous permettrait d'approfondir et de noter les propositions qui seront faites par les associations. Mais c'est avant tout un temps d'échange sur la politique locale menée par l'arrondissement. On entend en tout cas ne pas avoir dans le CICA que des moments de concertations, puisqu'on les aura avec le grand public sur le terrain, quand on refera une place, ou une rue.

Je peux noter un peu les différents sujets, mais il y a le plan vélo qui a été évoqué. Elodie Trias a répondu sur la concertation qui sera menée avec les associations et les habitants. Egalement le cheminement vert et la rue Hénon qui est un point central. Et je dirais qu'en son temps, on ne peut pas tout concerter et lancer les projets aujourd'hui. Ils viendront les uns après les autres et j'espère qu'on pourra vous rassurer.

Le dernier point c'est le CICA. On a pour objectif de le faire évoluer. Je suis revenu déjà plus en détail sur ce point-là lors de la réunion de préparation avec la question de transformer à terme le CICA en un conseil territorial qui aura pour objectif de donner les moyens aux associations de se réunir en amont pour préparer les sujets et interpellier les élu.e.s y compris en Conseil d'arrondissement.

Rémi ZINCK :

Il faudrait qu'on passe à M. Damezin qu'on a mis à la fin du CICA, parce que c'est 18h15 et s'il veut s'exprimer. On vous écoute M. Je vous en prie. Cela a coupé. Il y a un petit souci, parce qu'on ne vous entend plus. Je me retourne vers notre technicien.

M.DAMEZIN :

Est-ce que vous m'entendez ? Je ne vais pas reprendre le texte que je vous ai communiqué, parce que (inaudible)

Simplement, je suis en train de demander à toutes les personnes qui sont là de bien avoir un ordinateur que j'imagine que pendant 24h c'est (inaudible)... et aussi le travail personnel. Il y a à la Croix Rousse de si belles personnes qui mériteraient de pouvoir travailler, travailler personnellement, rencontrer les services et les associations. Ces gens-là sont (inaudible) pour l'instant et en particulier les femmes. Alors c'est ce que je souhaitais plaider au CICA de voir

comment faire pour qu'ils puissent (inaudible) communiquer et casser la fracture (inaudible) c'est tout.

Loïc RIGAUD :

Je vous remercie, je réponds au nom de ma collègue Nadège Borron qui n'est pas encore avec nous car elle travaille. Elle nous rejoindra dans un quart d'heure pour le Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie pour votre question qui m'a tenue à cœur. Dans un contexte de crise sanitaire, on se rend bien compte que les outils numériques prennent de plus en plus de place dans la vie quotidienne. C'est pourquoi le constat a été fait à la mairie du 4^{ème} arrondissement et porté par Nadège Borron qui est conseillère déléguée aux questions sociales. Que la dématérialisation des procédures par les services publics exclue un nombre d'utilisateurs qui se retrouvent dans l'incapacité aujourd'hui de procéder aux démarches pour un accès effectif à leurs droits.

Une nouvelle permanence a été mise en place en mairie du 4^{ème}, en direction des habitants depuis le mois de février, qui a un peu plus d'un mois maintenant. Cette permanence est assurée par l'association AMELY et consiste à accompagner les utilisateurs dans leurs démarches administratives numériques. Cette permanence bénéficie d'un soutien financier de la sécurité sociale. AMELY pour ceux qui connaissent, est une association lyonnaise créée en 1989, reconnue d'intérêt général pour mettre en place et développer des lieux ressources sur la Métropole de Lyon, afin de recréer du lien social entre les habitants, par le biais de la connaissance de leurs droits et le recours à un mode de résolution amiable des conflits qui est la médiation. Aujourd'hui AMELY gère 16 lieux d'accès aux droits et lieux de médiation sur la Métropole de Lyon. Les permanences d'accueil d'AMELY sont labélisées par le Conseil départemental d'accès au droit du Rhône, comme répondant aux garanties de l'accès au droit. Les objectifs de la permanence que l'on a mis en place dans le 4^{ème} arrondissement est bien d'accompagner les habitants de l'arrondissement en difficulté qui ne maîtrisent pas l'outil informatique ou qui n'ont pas accès afin de pouvoir les aider à effectuer leurs démarches administratives, les aider dans la rédaction ou la compréhension des courriers, le remplissage des dossiers administratifs ou encore la saisie d'une demande en ligne par exemple pour un rendez-vous, une actualisation pôle emploi. Je ne sais pas remplir ma déclaration d'impôt en ligne, je n'arrive pas à modifier ma carte grise, je peux trouver une aide auprès de cette permanence. L'objectif aussi est de permettre une autonomisation à terme des personnes dans leurs démarches et d'articuler les interventions avec le personnel intervenant sur ce champ. Ces permanences ont lieu les premiers et les troisièmes lundis matin de chaque mois dans le bureau des permanences en mairie d'arrondissement. Elles complètent une offre disponible également à la mairie du 1^{er} arrondissement le mercredi après-midi. Les prises de rendez-vous sont nécessaires pour ces permanences et se font au niveau de l'accueil général et de l'accueil logement de la mairie du 4^{ème} arrondissement. Voilà, cela ne répond pas à l'ensemble de votre question, notamment j'ai été sensible sur l'insistance que vous avez fait sur l'accès des femmes au numérique, mais en tout cas, ça répond dans cette période de crise sanitaire à cette urgence qu'on avait identifiée. Et j'espère que la réponse, en tout cas que ça vous satisfait. On sera heureux de travailler avec vous sur le mandat pour lutter contre cette fracture numérique des plus éloignés.

M. DAMEZIN :

(Inaudible) et bien simplement dites-nous comment les gens du 4^{ème} sont informés de ce que vous venez de dire ?

Loïc RIGAUD :

Je ne vais pas vous dire sur le site internet de la mairie parce que vous allez rigoler, étant donné qu'il faut déjà avoir accès au site interne. Il y a en mairie d'arrondissement des affiches qui ont été mises en place et après je n'ai pas la réponse là tout de suite mais j'interrogerai ma collègue Nadège Borron pour vous apporter des éléments de réponse. Et si ce n'est pas fait, on pourra y travailler en tout cas.

Rémi ZINCK :

Merci de la réponse et de la question. J'ai les absents qui sont excusés mais j'ai dans les élu.e.s de l'opposition qui sont présents, Mme Pellet qui est ici. On n'en a pas parlé avant, donc je ne cherche pas à vous prendre par défaut, simplement si vous voulez faire une intervention Mme Pellet, vous êtes évidemment libre de la faire étant qu'élue de l'opposition, élue du 4^{ème} arrondissement, il n'y a aucun souci. Je vous laisse la parole si vous voulez dire un mot.

Anne PELLET :

Deux minutes. Merci de me passer la parole M. le Maire, c'est très gentil. C'est aussi mon premier CICA puisque je suis à la fois conseillère d'arrondissement et déjà conseillère régionale. Je trouve d'abord tout à fait intéressant l'initiative de marier les Conseils de quartiers avec les associations. C'est sûr, c'est très intéressant. Je reconnais des gens que je suis ravie de retrouver et que je salue tous. Il y a beaucoup de questions, tout à fait pertinentes et intéressantes, il va falloir creuser ensemble, dans l'intérêt général. Ce n'est pas parce que je suis de l'opposition que je suis là pour critiquer. Je suis là pour qu'on construise ensemble et avoir une autre écoute peut-être et la transmettre parce qu'il y a beaucoup de choses à faire : sur la piétonisation j'entends bien, sur le boulevard de la Croix Rousse, sur le plan vélo en accord avec tout le monde. Merci M. Damezin sur ce que vous dites, sur les informations aux gens qui n'ont pas internet au quotidien. Il faudra sans doute réfléchir à un courrier spécifique aux personnes qui sont plus fragiles pour ce genre de dossier. Il y a beaucoup à dire. Je suis aussi à la disposition de tout le monde pour participer à ces conseils. Et je voudrai répondre que je suis cela de près avec beaucoup d'intérêt. En tout cas, merci pour vos questions.

Rémi ZINCK :

Merci Mme. Pellet. Il nous reste quelques minutes si des personnes veulent encore faire des interventions c'est encore possible puisqu'on est à 18h22. Il nous reste 8 minutes. Voilà, vous

pouvez poser une question, faire une intervention. Le temps de nous laisser répondre si vous avez une question. Je vois Mme Lancien qui lève la main. M. Murard. Mme Lancien à vous et M. Murard si on a le temps.

Mme LANCIEN :

Merci. Je voulais pour reprendre juste sur l'information concernant sur ce qui vient d'être dit pour les personnes qui n'ont pas internet. A un moment donné, il y avait des lettres envoyées pour les séniors. Alors peut-être par internet mais aussi par courrier. Il y a une liste de séniors de la ville de Lyon 4^{ème}. C'est pour reprendre ce qui a été dit avant sur le partage apaisé. Je voudrais parler des places de stationnement pour personnes en situation de handicap. Il n'y en a absolument pas assez. Je crois qu'il y en a que 50% par rapport à ce qu'il devrait avoir. On sait que le problème de stationnement sur la Croix Rousse est complexe. Pour les personnes en situation de handicap encore plus, puisqu'évidemment quand il faut marcher pour trouver une place, particulièrement en fin de journée, c'est quand même très compliqué.

Rémi ZINCK :

On aura le temps de vous répondre. Je ne vois plus l'image donc je ne sais plus quel est son nom. Désolé M. C'est M. Murard. Allez-y. Après on va essayer de répondre aux deux questions. Allez-y M. Murard.

M. MURARD :

Quand on parle de partage de l'espace public, pour nos déplacements citoyens, on est très attentif au développement, au renforcement des transports en communs. Donc il faut bien avoir des transports en commun. Je l'ai dit en réunion préparatoire, hors crise sanitaire en 2019 on avait quand même 1 800 000 millions montées par jour dans les outils de transports en commun, comme les métros, les trams, les bus etc, ce qui est phénoménal. Et donc il faut bien penser que dans le partage de l'espace public les transports en commun doivent avoir une place privilégiée, privilégiée en tout cas par rapport aux nombres des motorisés que sont les voitures. Je ne dis pas qu'il faut chasser les voitures par principe mais il y a un bus avec 30-50, voir 70 personnes. Cela mérite qu'il n'ait pas trop d'obstacles pour pouvoir circuler.

Rémi ZINCK :

Merci M. Murard de votre intervention. Je crois qu'ici de ce côté de la table on le partage et même de l'autre côté du micro. Il y avait deux questions de Mme Lancien. Je vais répondre pour aller vite puisqu'il nous reste peu de temps, on va devoir conclure.

Sur les séniors, la lettre papier sénior existe toujours. Elle est rédigée ici, on a une personne qui s'en occupe particulièrement, vous la connaissez. Elle existe toujours la lettre. Elle a déjà été envoyée au moins une ou deux fois au cours du mandat, il me semble. Peut-être même plus. Elle est faite à partir du fichier sénior de la Ville de Lyon qui est bien sûr en permanence actualisé avec les

nouveaux arrivants qui s'inscrivent. Donc elle existe toujours et est au format papier et pour l'avoir vu, elle est parfois avec des caractères assez gros. Ici, on tient compte de tout le monde et parfois des problèmes de vue quand on prend de l'âge.

Sur les places mobilité réduite, je ne sais pas si Mme Trias peut répondre. Il me semble que c'est réglementaire mais peut-être qu'il en manque. Je ne sais pas, une question peut-être à laquelle il va falloir répondre. Si Mme Trias est en ligne et à la réponse ?

Elodie TRIAS :

Oui j'ai la réponse. J'ai quelques éléments. Effectivement, le 4^{ème} arrondissement n'atteint pas les objectifs de la loi 2005. Il faut qu'on travaille sur la réalisation pour la mise en place de nouvelles places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Le 4^{ème} arrondissement est plutôt bien doté par rapport à d'autres communes ou d'autres arrondissements de la Ville de Lyon. Mais on peut aller bien au-delà bien entendu. C'est un travail qui est très intéressant de mener avec des conseils de quartier, avec des habitants pour étudier les différents emplacements les différents besoins exactement, parce qu'il ne s'agit pas d'une place pour un logement mais d'une place pour plusieurs rues. Il faut une place pour 50 habitations je crois, c'est la réglementation. Ce sont des éléments en fait à concerter et à concevoir avec l'ensemble de la population des habitants.

Rémi ZINCK :

Voilà, cela va répondre à votre question. On peut mieux faire comme toujours dans ce domaine. On est à 18h28, je gère le temps. Je vous M. Hauduroy qui avait un doigt levé. Il va falloir que la question soit très rapide si vous voulez avoir une réponse. Vous voyez comme je suis, je suis très sévère avec vous.

M. HAUDUROY :

Et bien j'espère que vous allez vous améliorer, c'est pour rire. Je voulais simplement renforcer les propos d'Anaïs Lancien puisque je suis peut-être résident du CIL mais je fais partie aussi du Conseil de quartier, notamment EST. Il y avait une commission qui avait été créé par Anaïs Lancien et participait avec Didier Tissot sur l'accessibilité. Effectivement il y a un plan d'accessibilité au niveau des rues sur le quartier, sur l'arrondissement et il est loin d'être réalisé. Je pense notamment mais pas que à la rue Jacquard où vous avez des bateaux qui sont extrêmement importants et très dangereux, notamment pour les personnes en vélo, les poussettes etc. Et puis de manière générale, plutôt que de faire des bateaux, on pourrait adopter au niveau des entrées de garage, non pas un bateau, c'est-à-dire qu'on rabaisse le trottoir au niveau de la chaussée et bien on pourrait surélever le trottoir de manière à que ce ne soit pas le piéton qui paye le prix de la voiture mais l'inverse.

Rémi ZINCK :

On a bien entendu, pour avoir assisté à des réunions voiries avec des techniciens de la Métropole il y a pas mal de choses qui se mettent en place comme ça. On le verra probablement à certains

endroits, progressivement au fur et à mesure de la rénovation de la voirie, on le verra arriver sur le 4^{ème}.

Il est 18h30, voyez-vous comme nous sommes excellents, tous les uns les autres. Le CICA va se terminer, on vous remercie d'avoir été présents. Cela c'est pas mal passé, compte tenu de la configuration à distance. C'est moins sympathique, on espère dans les prochaines semaines, peut-être mois pouvoir le faire en face à face. Ce sera beaucoup plus sympathique, plus vivant. Mais je trouve que c'est déjà satisfaisant. Je voulais remercier M. Rigaud d'avoir organisé ce CICA. C'est du travail de l'organiser et je trouve que pour ma part, compte tenu des circonstances, très satisfaisant.

On vous donne rendez-vous à bientôt pour un prochain CICA. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée, on se retrouve pour d'autres au Conseil d'arrondissement dans un moment.